

Sport et violences



Définitions

- ❑ Le terme violence n'est pas unitaire : difficile à cerner
- ❑ Comportement induit par des émotions (colère, frustration, ennui, honte, haine, humiliation, etc).
- ❑ Violence : « Comportement d'agressivité défini par son et son caractère irrépressible, une fois déclenché » (Cosnier, 1994)
- ❑ « Est violent l'acte d'un sujet (ou de sujets) qui diminue, rétrécit ou ampute les possibilités de l'autre ou les siennes propres »
- ❑ « Le contraire de la violence, c'est ce qui grandit le sujet en élargissant son champ de possibles » (CLOT, 1998).

Les formes de violences

- ▣ Physique
- ▣ Verbale
- ▣ Symbolique
- ▣ Indirecte

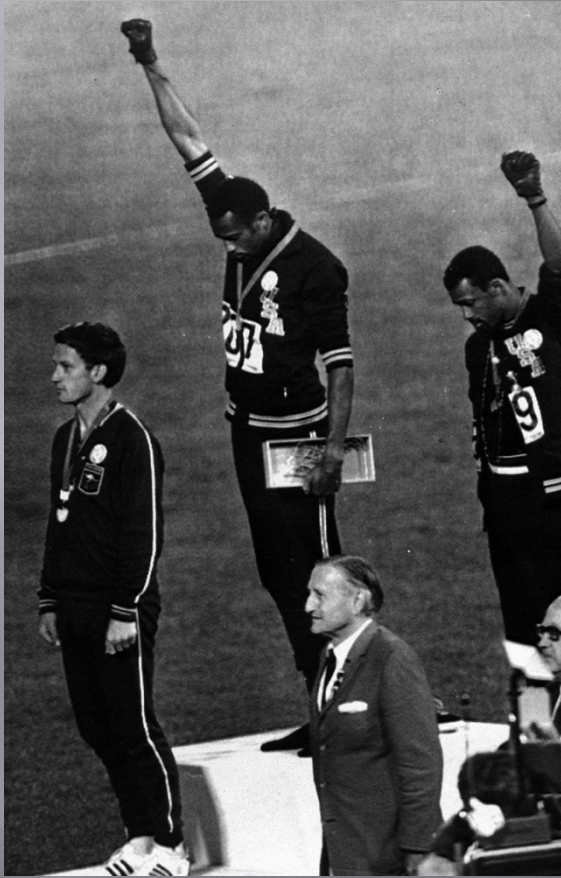
Sport et violence, Tout une histoire

- ▣ La soule
 - affrontement 2 villages, pas de règles tous les coups sont permis
- ▣ La boxe
 - jusqu'au 19^{ème} siècle, pas de règles, de gants, de ring, combat dans la rue jusqu'à la quasi voire mort de l'adversaire pour la fin du combat
- ▣ Le Calcio Storico
 - Affrontement de quartier de ville en Italie, tous les coups sont permis pour arrêter l'adversaire, bagarre, plaquage, combat au sol.....



Théorie Sport et Violence

- ▣ Le sport dans la société
 - La politique par le sport, l'exemple des colonies
 - Lié dès son plus jeune âge à l'activité économique d'un pays
 - France, années 20, sport liés au ministère des affaires étrangères
 - JO Mexico 68, Blackpower **Tommie Smith** et **John Carlos**
 - La propagande par le sport (système nazi, soviétiques)



□ Elias et Dunning, Sport et civilisation, la violence maîtrisée

- Sport, partie de reflet de la société

- nous explique que l'on peut tolérer un minimum de violence dans le sport mais qu'il faut refuser tout contact non réglementaire. Pour lui, **s'il est cadré**, le sport est un **outil de civilisation**.

- étude évolutions des mœurs de fonctionnement en société (nudité, sexualité)

- La violence n'est pas considérée comme telle, c'est juste un comportement

- La bourgeoisie différencie ses comportements (dégoûts, retenu etc)

- Apparitions de règles de mœurs communes sociétales qui mettent en avant les différenciations de classe.

- apparaît comme violent, toutes transgressions de règles

-Le sport suit l'évolution de la société, mise en place de règles dans les différents sports.

- ▣ Théorie selon la quelle la violence est socialement construite
- ▣ L'émergence du sport spectacle qui exacerbe les comportements d'appartenance à une communauté, une identité, un club, un athlète
 - Exemple des hooligans et son historique
- ▣ Corrélations entre violence sociétale et violence dans le sport
 - Racisme
 - Homophobie
 - Harcèlement, morale ou physique (sexuel)

D'autres théories sociologiques

- ▣ Pour Montagné (2007), c'est le vécu dans l'insécurité affective (familiale, pairs, école) d'un âge à l'autre qui est au fondement de la violence.
- ▣ Pour Laborit, tout ce qui met en péril l'estime de soi, peut déclencher une conduite agressive voire violente
- ▣ Facteurs d'ordre sociétal : crise emploi, éclatement familial, perte des solidarités, sentiment d'humiliation Ensemble qui génère de multiples frustrations, pertes de sens social, voire désespérances.

- ▣ Facteurs d'ordre institutionnel : violence de l'école. Organisation scolaire (hiérarchisation, filières), sélection par l'échec, rejette le sujet issu des classes populaires ou stigmatise la différence culturelle
- ▣ Facteurs d'ordre individuel : les élèves eux-mêmes (histoire personnelle et émotionnelle), leur rapport à l'école, leur adolescence (recherche de conflits, besoin de s'opposer)

Le rôle des APS dans la lutte à la violence

▣ Piste de réflexion:

-Ce qui est susceptible de porter atteinte à l'estime de soi et donc générer la violence peut être envisagé de différents points de vues

-Dans tous les cas, il s'agira de chercher à restaurer le fil de l'estime de soi témoignant du respect de la personne sans pour autant lâcher le fil de la règle rappelant l'exigence du vivre ensemble

▣ Réponse institutionnelle

- Circulaire du 16/8/2006 : « Prévention et lutte contre la violence ».

- l'acte pédagogique et le cadre éducatif, premier socle de la prévention : « Les enseignements, le savoir et l'accès au langage et à sa maîtrise, constituent un cadre structurant et protecteur : en soi l'acte pédagogique représente une des premières préventions de la violence ».

- Les structures sportives offrent également des espaces de parole, l'accès à la culture et permet de faire l'expérience de l'acte solidaire et de l'entraide dans le cadre des activités associatives, éducatives et sportives.

- Circulaire du 30 novembre 2006 : « Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ». Instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

- Décret du 11 juillet 2006. Les structures doivent ainsi viser : à mieux préparer les pratiquants à l'apprentissage de la vie en société, à la construction d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis de soi, des autres et de l'environnement.

▣ Réponse sociologique

- Robbes 2006: Fixer des limites et des cadres contenant, Le conflit nécessaire à la construction de l'identité, l'adolescent a besoin de rencontrer de la résistance

-Incarner l'altérité

→ Assumer une relation asymétrique d'autorité,

→ Poser l'autorité dans une triple signification :

- . Être l'autorité : autorité statutaire $\frac{3}{4}$
- . Avoir de l'autorité : s'autoriser à faire grandir
- . Faire autorité : autorité de compétence

- Develay 1996 : La violence est l'occasion de recentrer les structures sportives sur leur fonction éducative. Il faut penser punition, interdits mais à condition de penser d'abord rapport à la loi. Si on veut éduquer, il ne s'agit pas seulement que les pratiquants respectent la loi mais qu'ils l'élaborent

Des avis qui diffèrent

- ▣ Davisse (1999) : Les APS peuvent aider à faire vivre la règle ; apprendre aux pratiquants à savoir perdre ; aider les pratiquants violents à se sentir mieux dans la structure mais ce n'est pas elle qui protégera la société de la violence, pas plus qu'elle ne sauvera les cités.
- ▣ Valéry (2004) : les APS ne sont pas en soi socialisante. Les sports collectifs peuvent être bien au contraire à l'origine d'incivilités de frustrations, de renforcement de mécanismes d'influence ou de domination, voire de conflits violents.